



HABITAT

Les permanences de l'habitat

Publié le 26 janvier 2023

les Permanences habitat 2023 sont à destination des administrés de la CARL. Chaque mois, une permanence est proposée sur les communes membres de la CARL grâce au bus **France Services**.

Une conseillère juriste répondra aux questions des administrés sur les thématiques suivantes :

- › **Les loyers**: baux, charges et réparations locatives, montant et révision des loyers,
- › **Les contrats**: contrats de vente ou de construction, contrat d'entreprise, contrat de prêt,
- › **L'urbanisme**: réglementation et procédure à suivre,
- › **La fiscalité** : impôts locaux, avantages fiscaux, défiscalisation,
- › **La copropriété** : organisation et fonctionnement d'une copropriété, la maîtrise de l'énergie dans l'habitat: primes et prêts bonifiés.
- › **Les financements**: aides et subventions, prêts épargne logement, prêts immobiliers, prêts Action Logement, plans de financement,



Places limitées, inscription souhaitée par mail à habitat@rivieradulevant.fr

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRE :

<https://www.rivieradulevant.fr/informations-transversales/actualites/les-permanences-de-lhabitat-8-850?>



**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE COSEZ-SAINTE-ANNE/SAINTE-RAMONNE/LE DESBARD